

# Compte rendu de la réunion du jeudi 15 juin 2023

## Projet éolien sur la commune de Puy-Saint-Martin

### *Présents:*

*Benoit Deslandes (Cheminant par les Crêtes) – 07.81.69.90.69 – benoitdeslandes@yahoo.fr*

*André Bigot (Alticampus Roche sur Grane) – 06.08.02.58.38 – alticampus@yahoo.fr*

*Franck Deboise (Préserver Soyans) – 06.08.96.71.32 – franck.deboise@yahoo.fr*

*Jean-Philippe Maurel (APPRépara-Auriples) – 06.15.23.49.95 – jpm.maurel@gmail.com*

*Jean Marie Martinez (APSPD-Roynac) – 06.69.41.19.54 – martinez-jmm@orange.fr*

*Michel Thivolle – Mairie de PSM - conseiller délégué*

*Anthony Célérier – Maire de PSM*

*Denis Perrin – 1° adjoint Mairie de PSM.*

### **Etat d'avancement du Projet à Mi-juin 2023 :**

Point fait par Anthony Célérier Maire de PSM.

Les études (paysage, acoustique, naturaliste) vont se terminer cet été 2023.

Un « résumé non technique » sera disponible mi-septembre 2023.

Le dépôt par « OursEole » de la demande d'autorisation est prévu pour la fin d'année 2023.

L'enquête publique peut s'envisager pour le 2eme trimestre 2024, après instruction des services de l'Etat.

### **Evolution du Capital de la société « OursEole » :**

Plusieurs sujets ont été abordés: Participation citoyenne pour laquelle la commune est enthousiaste, la répartition des parts des différents actionnaires (Commune de PSM, Fond Oser-ENR, Bellane énergie SAS, SEML V2D,)

Evolution du capital et des prises de participations: discussion sur la non-participation de Montélimar-Agglo à ce jour, position qui peut évoluer avec le temps...

Explications sur l'évolution du capital et la prise de risques de la commune de Puy Saint Martin par rapport au pacte d'actionnaires. M. le Maire précise que la prise de risques de PSM est limitée. Il précise également que le pacte d'actionnaires est un document qui a été négocié en amont et qui borne le projet financier et ses possibles évolutions de manière stricte afin d'éviter tout dévoiement.

Il n'est pas encore à l'ordre du jour une augmentation des parts du capital de PSM au sein d'Ourséole. De prochains élus devront en temps voulu se prononcer à ce sujet. En l'état actuel des 2.62% de PSM, le maire confirme que la prise de risques est limitée.

### **Fiscalité: CCVD, Montélimar-Agglo, Commune de PSM :**

Discussion sur la répartition des revenus liés à la fiscalité du futur Parc éolien. Précision est faite sur la distinction entre fiscalité et dividendes, les dividendes étant bien entendu fonction du pourcentage des parts sociales. Les associations présentes jugent que les montants figurants sur le camembert de la lettre de l'éolien n°1 manquent de clarté et ne permettent pas de savoir sur quels pourcentages de parts sociales sont calculés les montants des dividendes.

### **Urbanisme: Modification simplifiée du PLU, PLUI, SCOT :**

Anthony Célérier confirme qu'il n'y a pas besoin de modification simplifiée du PLU de Puy Saint Martin à l'heure actuelle, et fait le point sur l'état d'avancement du PLUI de Montélimar-Agglo et du SCOT. Il précise également que le projet est inscrit dans le futur PCAET. Le maire précise qu'il n'était pas nécessaire de modifier notre PLU car les implantations des machines ont été revues en fonction du terrain d'assiette, et ne doivent

pas être définies par rapports aux limites parcellaires simples comme il était envisagé en début de projet.

### **Retour sur la matinée portes ouvertes du 28 Janvier 2023 et de l'article du «Crestois» du 17 Février 2023 :**

Points abordés: Remarques de l'armée concernant le Radar, risques incendie (SDIS), mesures compensatoires notamment pour les chiroptères (bridage) et les rapaces (caméra HD),

Position de la LPO.

Les associations évoquent un veto de l'armée, le maire précise que le dossier d'autorisation n'étant pas déposé, aucune instruction officielle n'a eu lieu, donc pas de veto officiel car pas de décision officielle !

Concernant le risque incendie, là encore, la municipalité ne peut pas donner des informations ou des conclusions d'études si elles ne sont pas terminées. Les associations veulent avoir des réponses précises avant même la fin des travaux d'adaptation du projet. Le maire précise que le lien entre les services du SDIS / DDT et les bureaux d'études en charge du projet permettait de trouver des solutions viables à l'heure actuelle.

### **Foncier: Propriétaires, locataires bailleurs :**

Discussion sur le chantier actuellement en cours de déboisement sur des parcelles situées sur les communes de Roynac et La Répara-Auriples

Il est précisé que ce chantier est complètement indépendant du projet des éoliennes d'OursEole.

Discussion sur la terminologie de déboisement, défrichage, débroussaillage, dessouchage.

Demande de renseignements sur la maîtrise foncière des terrains nécessaires au projet : le promoteur est propriétaire de plusieurs parcelles, d'autres bénéficient d'un bail.

### **Position des élus de PSM sur le projet et motivation des élus présents :**

Anthony Célérien refait rapidement l'historique du projet et les motivations de la commune pour être présente dès le départ afin d'influer autant que possible sur l'évolution du projet.

Motivation des élus présents: Nécessité à moyen terme de sortir des énergies fossiles, de bâtir l'indépendance énergétique de la France à travers le fameux mix énergétique. La motivation financière pour PSM existe bien évidemment, mais ce ne sont pas les 30000€ de fiscalité annuelle qui viennent peser sur le choix d'être partie prenante à ces études.

Le Maire précise également que, comme évoqué en comité stratégique, si Ourséole souhaitait engager un recours au tribunal contre une hypothétique décision négative des services de l'Etat, il sera contre cette démarche.

### **Divers :**

Demande concernant des études géologiques sur l'éventuelle instabilité des terrains (marne). Le Maire précise que tout naturellement, comme sur tout chantier de construction, ces études seront menées dans les règles.

Précisions sur la nature des associations présentes à la réunion de ce jour: Les associations présentes sont des associations de protection de la nature et du patrimoine et non des collectifs purement anti-éoliens. Toutefois, les cinq associations présentes s'opposent à ce projet d'éoliennes porté par OursEole en raison des impacts négatifs qu'elles ont leurs raisons de redouter.